



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Création d'un conseil de l'Ordre des psychologues

Question écrite n° 41032

Texte de la question

Mme Marie-Ange Magne attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la profession de psychologue concernant la proposition de loi n° 4055 du 7 avril 2021 qui tend à créer un conseil de l'Ordre des psychologues. Cette proposition de loi se focalise uniquement sur l'aspect paramédical de la profession, la rattachant au seul ministère de la santé. Elle fait ainsi abstraction des domaines de l'enseignement et de la recherche, activités exercées par de nombreux praticiens. Cette proposition de loi restreint finalement la liberté professionnelle des psychologues faisant fi de pans entiers de cette profession qui appartient, il faut le rappeler, au domaine des sciences humaines. Elle souhaiterait ainsi connaître sa position concernant cette proposition de loi qui vise à créer un ordre professionnel et à paramédicaliser la profession de psychologue, réduisant leur liberté d'exercice.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Ange Magne](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41032

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 septembre 2021](#), page 6812

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)